

# Carnet de capture obligatoire Lac des Hôpitaux 2022

## Brochet, Sandre, Perche, Truite, Carpe

**Cette obligation ne concerne que les détenteurs de la carte annuelle.**

**Pourquoi obligatoire ?** Pour assurer le meilleur suivi possible de la population du lac ; ce qui implique que tous les pêcheurs réguliers jouent le jeu.

**Vos données resteront confidentielles. Les résultats par espèce seront communiqués dans leur globalité une fois la saison passée.**

Vous avez la possibilité de remplir le carnet soit :

- **sur papier** : (disponible chez votre dépositaire ou à imprimer à partir de notre site internet)
  - **sur un formulaire en ligne** intitulé « carnet de capture » disponible sur notre site [www.peche-albarine.com](http://www.peche-albarine.com). **Cliquer sur le lien et rajouter le sur la page d'accueil** de votre smartphone, tablette ou ordinateur (explications dans document à télécharger : « mode d'emploi carnet de capture »).
- N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des difficultés.**

**Nous vous conseillons vivement la saisie du formulaire en ligne** à la fois simple et rapide. Vous avez juste la date à remplir et sélectionner les bonnes cases (tout est pré-rempli). Une fois votre saisie terminée après la journée de pêche, vous cliquerez sur « envoi formulaire », vos informations nous seront transmises au jour le jour. **Aucun risque de perte et rien à remettre au dépositaire.**

**Si vous choisissez le mode papier, vous devrez le remettre à votre dépositaire une fois votre saison terminée, condition indispensable pour obtenir une carte annuelle l'année suivante.**

### Mode d'emploi (papier)

- **Date** : saisir en format XX/XX. Exemple : pour le 02 Avril, saisir 02/04.
  - **Espèce (Brochet, Sandre, Perche, Truite, Carpe)** : saisir une seule espèce par ligne
  - **Taille (en cm, carpe exclue)**: mettre **25/30 – 30/35 – 35/40 – 40/50 – 50/55 – 55/60 – 60/65 – 70/75 – 75/80** et **pour les poissons supérieurs à 80, mettre une mesure plus précise** (81 si le poisson mesure 81 cm...). Si vous avez pris plusieurs poissons (même espèce) dans la même tranche de taille, vous ne remplirez qu'une seule ligne.
  - **Poids (Carpe uniquement)** : **< 5 kg, 5/10 kg, 10/15 kg, 15/20 kg, 20/25 kg, 25/30 kg.**  
**Vous renseignerez le poids exact pour les carpes de plus de 15 kg.**
  - **Nombre** : indiquez le nombre de poissons pris par espèce et par taille ou poids (Carpe).
  - **Prélèvement** : indiquer le nombre de poissons prélevés (mettre 0 si vous n'avez rien conservé).
- Si vous gardez un poisson, renseigner sa taille exacte en cm.**

### Exemple d'application :

Le 15 Mai, vous avez fait une superbe journée de pêche où vous avez pris 2 brochets entre 50/55, 1 brochet de 63 (**gardé**) et 1 de **83**, 1 Perche entre 25/30 et 2 truites entre 40/50 (1 de 44 gardée). Vous avez pris au total 6 poissons, vous remplirez 5 lignes.

Date (XX/XX)	Espèce	Taille/Poids	Nombre	Prélèvement	Poisson gardé
15/05	Brochet	50/55	2	0	0
15/05	Brochet	60/65	1	1	63
15/05	Brochet	<b>83</b>	1	0	0
15/05	Perche	25/30	1	0	0
15/05	Truite	40/50	1	1	44

